



Section académique LIMOGES

N° 235 — SEPTEMBRE 2004

Mensuel
publication :
Janine VAUX

Prix : 0.15 E

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin -
87000 LIMOGES
Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 03 094 D 073 S

La profession et le SNES devront être forts

Vous le savez probablement, en dépit de grandes manœuvres, la direction d'EDF a finalement échappé à l'ex-ministre des finances Francis MER. En revanche ce que vous ne savez peut-être pas, les médias n'en ont pas fait leurs choux gras, c'est que ce même Francis MER préside le « Comité d'évaluation des stratégies ministérielles de réforme (SMR) ».

Peut-on gérer l'Etat, les services publics, l'Ecole comme une entreprise ?

Aux yeux de F. MER, d'Eric WOERTH (secrétaire d'Etat à la réforme en charge de coordonner ces SMR), ou encore de Renaud DUTREIL (ministre de la Fonction Publique), la réponse va de soi. Le cahier des charges est sans ambiguïté : supprimer 10 000 emplois et économiser 15 milliards d'euros par an d'ici à 2007.

Réuni le 14 septembre dernier, le Comité a donné son avis sur les réformes engagées par l'ensemble des ministères. Le nôtre est montré du doigt : « ... le ministère de l'Education est l'un des endroits où une réforme reste la plus difficile à mettre en œuvre ... ». En clair, même si le bilan affiché à cette rentrée relève d'économies substantielles opérées par les recteurs sur le dos des élèves et des personnels, il convient de faire mieux et plus vite.

.....
..., même si le bilan affiché à cette rentrée relève d'économies substantielles opérées par les recteurs sur le dos des élèves et des personnels, il convient de faire mieux et plus vite.
.....

Mieux ? Les pistes ne manquent pas. Qu'on se souvienne par exemple des propositions entendues il y a quelques mois dans les débats de la commission de finances au Sénat : résorption des « surnombres », retour à la bivalence, annualisation des services, présence accrue dans les établissements.

Plus vite ? Dans l'entourage de FILLON, on plaide la nécessité d'un calendrier pragmatique ... pour ne pas crispier les syndicats. On fait observer que des premiers chantiers ont été ouverts depuis 2002 permettant de toucher aujourd'hui les premiers dividendes. Et on explique surtout qu'il convient de laisser à la « loi d'orientation » le soin de régler les questions liées à la pédagogie.

Le cap est donc résolument fixé : la profession et le SNES devront être forts dans les échéances à venir : Budget 2005, loi d'orientation. A chacun d'y contribuer.

Page 1 : Edito

Page 2 : Lourd bilan

Page 3 : Contractuels

Page 4 : Organisation de la
section académique (S3)

LOURD BILAN DE RENTRÉE

Le bilan de la rentrée 2004 est lourd : près de 200 contractuels jetés au chômage, conditions d'emploi dégradées pour un nombre croissant de collègues, offre d'enseignement réduite pour les élèves accompagnée de contraintes de scolarisation pour nombre d'entre eux, « remplissage » des structures avec des effectifs de classe alourdis plutôt que diversification et « oxygénation », conditions de travail aggravées.

On ne peut toutefois être surpris. Préparée depuis de longs mois dans le cadre de choix budgétaires désastreux pour le Second degré, cette rentrée concrétise un ensemble de régressions résultant directement de ces choix. Les budgets 2003 et 2004 ont été des budgets de rupture. Les moyens affectés aux collèges et aux lycées ont diminué significativement en deux ans (après des évolutions positives antérieurement). Et par ailleurs les recteurs ne sont plus autorisés au dépassement budgétaire pour financer une série de dépenses antérieurement satisfaites par cette procédure.

Cette rupture vaut pour l'académie : entre 150 et 200 emplois (donc autant de postes) ont été supprimés en deux ans devant élèves dans les lycées, lycées professionnels et collèges, alors que le nombre global d'élèves scolarisés dans l'académie est peu ou prou resté constant.

Disparition d'enseignements, moins de classes, moins d'options, moins d'enseignement de spécialités, moins de doublages, regroupements horizontaux et verticaux (notamment en LV) constituent un premier niveau de conséquences inhérentes au retrait de postes. Le resserrement généralisé des structures (offre de formation, nombre de divisions) est ensuite « optimisé » : chaque classe doit « faire le plein » : le plus souvent 35 élèves en lycée, 28/30 en collège.

Il n'est pas utile de faire ici la démonstration du lien existant entre ces choix et la dégradation des conditions d'enseignement, des conditions de travail des élèves, comme des enseignants. Chacun à l'aune de sa propre situation peut en mesurer la portée. Il reste qu'au delà de la « gestion à l'heure près » des DGH, de nouvelles orientations visant à davantage de rentabilité sont désormais en œuvre. Elles recouvrent la stratégie de ce que les gestionnaires appellent sans vergogne l'objectif de « contractuels évitables ».

Cette stratégie promise à un bel avenir, est multiforme mais invariablement accompagnée de mauvais coups pour les personnels et de l'objectif de remises en cause

durables des droits statutaires. Quelques variantes en cours :

- éviter coûte que coûte les sous-services. Les compléments se multiplient donc essentiellement sous la forme de services partagés (plusieurs centaines de collègues touchés),
- limitation des décharges de service (formateurs IUFM notamment),
- affectations de TZR prioritairement à l'année (AFA), y compris en dehors de leur zone de remplacement (qui devient de fait 'académie), sans indemnités,
- affectations en LP ou SEGPA de certifiés et agrégés (pour tout ou partie de service), affectations en collège de PLP,
- affectations de titulaires (TZR essentiellement) sur des services ne correspondant pas à leur discipline de formation et de recrutement.

Quant au remplacement de courte et moyenne durée, il obéit pour les titulaires (TZR en résidence administrative) aux règles précédentes et débute pour les quelques non-titulaires réemployés par la voie désormais obligée de la « vacation » (voir ci-contre).

Voilà comment, au bout du compte, retrait de postes et pression sur les conditions d'emploi de tous, valent le chômage à près de 200 collègues employés en 2003/2004. On observera sans peine quelque symétrie : l'intérim pour les non-titulaires, devenant de véritables intermittents de l'éducation, va de pair avec la précarisation de l'emploi des titulaires. On observera surtout qu'il n'y a là rien de conjoncturel mais ébauche d'une politique durable de dégraissage.

La préparation de la rentrée 2005 a d'ailleurs déjà commencé. Avec l'effondrement des recrutements externes notre ministre espère aller plus loin. Le ratio 12000 recrutés (en IUFM à cette rentrée) pour plus de 18000 départs à la retraite à la rentrée 2005 démontre la facilité avec laquelle on peut glisser du « contractuel évitable » vers le « titulaire évitable ».

Tout laisse penser que ce glissement sous-tendra les grandes lignes du Budget 2005 de l'Education, voire les fondements de la loi d'orientation en préparation, dont nous aurons connaissance dans quelques semaines. Le rendez-vous SNES du 8 septembre dernier devant le rectorat n'était que la première étape d'une action à inscrire nécessairement dans la durée.

«Contractuel évitable» et titulaire «corvéable».

La question du remplacement des personnels enseignants pose de perpétuels problèmes à l'Administration : aucune véritable estimation des besoins n'ayant jamais été faite, le recours aux précaires a été une constante dans la gestion des besoins de rentrée et des suppléances de courte et moyenne durée.

Jusqu'alors, le volant des non-titulaires, dans la plupart des disciplines, était lié à l'insuffisance des recrutements de titulaires dont les garanties statutaires étaient peu ou prou respectées... Depuis deux ans, ce fragile équilibre est remis en cause au nom de la rigueur budgétaire qui cherche à «éviter des recrutements de contractuels» jugés trop coûteux. «Le contractuel évitable devient alors un mode de gestion. Les conséquences ne se sont pas faites attendre : remise en cause des garanties statutaires pour les titulaires et chômage pour les autres.

Des exemples pour illustrer «la politique du contractuel évitable» ?

tel collègue TZR, rattaché à un établissement de Limoges, était sollicité pour effectuer un service dans son établissement ou au sein de sa zone de remplacement (le département de la Haute Vienne depuis 2002). Aujourd'hui, la zone étant académique, il est appelé à pourvoir un besoin en remplacement à l'année à Brive..., ce qui évite le recrutement d'un contractuel.

⇒ tel titulaire assurait à Saint-Junien un service de 12 heures, complété au sein de l'établissement par la prise en charge de classes dédoublées, au grand bénéfice des élèves. Il complète aujourd'hui son service sur 2 autres établissements de communes non limitrophes. En conséquence, encore des contractuels évitables !

⇒ tel professeur TZR de Génie Industriel nommé sur un poste de technologie en collège, tel professeur TZR de philosophie susceptible d'être nommé sur un poste de lettres, tel collègue de SES sollicité pour enseigner une discipline «connexe» (et ceci avec l'aval des services d'Inspection) permettent d'éviter évidemment autant d'emplois de contractuels.

⇒ Restaient dans tel lycée 6 heures d'enseignement non pourvues par un professeur titulaire : le Rectorat, avant 2002, recrutait un contractuel à tiers-temps pour l'année ; il va aujourd'hui proposer ce service à un TZR en sous-emploi ou utiliser un volant d'heures supplémentaires disponibles sur le lycée pour recruter non plus un contractuel qui avait quelques droits (*droit au chômage, congés payés, congés maternité, droit dans certains cas aux concours internes et réservés, reclassement éventuel après titularisation, paiement de l'ISOE*) mais un vacataire (*payé à la vacation qui n'ouvre à aucun des droits des contractuels*).

⇒ Tel collègue TZR-PLP qui effectuait des remplacements en LP, est aujourd'hui appelé à intervenir en collège pour assurer des suppléances et éviter encore et toujours le recrutement d'un contractuel.

Ainsi à la rentrée 2004, les personnels non-titulaires sont soit au chômage soit vacataires (il y a dans l'académie 14 contractuels en sept 2004 contre plus de 150 en juin 2004 !). En raison de la diminution du nombre de postes mis au concours et la fin des plans de résorption de la précarité (plan Sapin 2001), leurs possibilités de titularisation s'amenuisent. Il est évidemment impossible de rester indifférent à la situation personnelle de ces collègues. Il faut aussi comprendre que se joue, à travers «la politique du contractuel évitable», le sort de l'ensemble des personnels titulaires. Dans le cadre en effet de l'annulation des services comme le préconisait le ministre Ferry et aujourd'hui la commission Thélot, à l'heure de la «modernisation de la fonction publique», les titulaires en poste fixe pourraient assurer les remplacements de courte et moyenne durée des collègues absents dans leurs établissements, y compris en dehors de leur discipline...

